

# La Lettre du Tri

N° 3 \* Octobre 2015



## Vers un territoire «zéro gaspillage zéro déchet»

### TERRITOIRE ZÉRO GASPILLAGE



Une nouvelle caractérisation des ordures ménagères est intervenue début août et a montré que les déchets enfouis sur l'île sont pour :

- 30% des déchets biodégradables (épluchures, restes de repas...),
- 20% des textiles sanitaires (couches, essuie-tout, lingettes, coton, mouchoirs papier...),
- 25% des déchets recyclables (papiers, cartons, textiles, verre, métaux, plastiques...),
- 25% des déchets non recyclables.

Cela démontre que **nous pourrions diviser par quatre notre production de déchets résiduels** (non recyclés) si chacun compostait ses déchets organiques, respectait les consignes de tri et privilégiait le lavable (au jetable).

### Qui en paye le prix si je ne trie pas ?

Lorsque l'on achète un produit en magasin, on s'acquitte d'une «consigne» appelée éco-contribution sensée couvrir l'élimination ou le recyclage de son emballage.

Lorsque l'on ne fait pas le geste de tri, le montant de la consigne n'est pas reversé à la collectivité, on se retrouve donc à payer l'élimination de ce emballage deux fois : une fois lors de l'achat du produit (via l'éco-contribution) et une seconde fois lorsque l'on s'acquitte de la redevance déchets.

Il est donc dans l'intérêt de tous de trier. À défaut, **c'est soi-même que l'on pénalise.**

### Triez les textiles !

Nous vous encourageons à continuer à donner régulièrement vos vêtements aux Secours populaire ou catholique ou aux Restos du Cœur ; il a été décidé de déployer, en complément, 6 bornes sur le territoire. Elles sont situées au niveau du point propreté de Bortentrion en Sauzon, des Quatre Chemins en Bangor, à proximité de la mairie en Locmaria, en déchèterie et sur les supermarchés.

Elles sont à votre disposition pour y déposer l'ensemble de vos textiles (vêtements, linge, chaussures), même ceux qui ne peuvent plus être portés (troués, tâchés, déchirés...). **Ils ne doivent simplement pas être humides, ni souillés. Merci de bien penser à les conditionner en sacs fermés** avant de les déposer dans une borne. C'est l'association Valorise qui est chargée de la collecte du contenu des bornes. Un tri sommaire est effectué sur l'île (par la Ressourcerie).

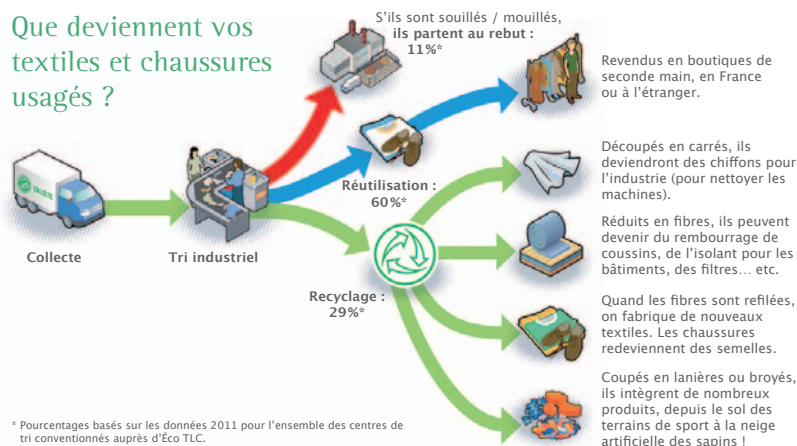
Tous les éléments non triés, non donnés aux organismes sociaux ou non revendus sont ensuite envoyés vers une structure d'insertion à Pontivy qui en assure le tri.



### Quelques bonnes pratiques

- Référez-vous aux consignes et visuels présents sur les bacs.
- Merci de bien refermer les couvercles des bacs jaunes pour protéger les déchets de la pluie... afin qu'ils ne soient pas refusés au centre de tri !
- Prière de ne pas déposer de verre dans les bornes après 22h ou avant 7h.
- Pensez à bien vider les bouteilles et flacons plastiques avant de les jeter !

### Que deviennent vos textiles et chaussures usagés ?



\* Pourcentages basés sur les données 2011 pour l'ensemble des centres de tri conventionnés auprès d'Éco TLC.



## Triez le mobilier !

Il vous est désormais demandé de déposer tous les meubles en fin de vie dans une benne dédiée en déchèterie. En effet, le mobilier usagé (hors professionnels) sera désormais pris en charge opérationnellement et financièrement par un éco-organisme : Éco-Mobilier.

**La Ressourcerie continue à réceptionner le mobilier en bon état.**

C'est désormais l'éco-contribution que nous versons lorsque nous achetons un meuble neuf qui couvre la prise en charge de la collecte, du transport, du tri et du recyclage de ces meubles en fin de vie. C'est environ 150 tonnes par an qui seront détournées des bennes bois et tout-venant. L'économie annuelle de fonctionnement pour le service est estimée à 20 000€ (3€ par foyer en moyenne).



## Une collecte en mutation

Afin de réduire les charges de service (notamment hors saison), et après plusieurs mois de suivi de collecte, les élus ont validé une réduction des fréquences de collecte ambitieuse. Près de 6500 kilomètres seront évités, 2500 litres de carburant économisés chaque année. L'économie annuelle de fonctionnement pour le service est estimée à 2€ par foyer et professionnel.

Cette modification des modalités de collecte s'accompagnera, d'ici la fin de l'année, de la suppression et/ou du regroupement d'environ 40 points de collecte qui n'étaient pas ou peu utilisés.

En parallèle, une quarantaine de points ont été ou seront aménagés afin de vous offrir de meilleures conditions. Des panneaux d'information (consignes de tri, devenir des déchets, charges du service...) viendront équiper les cinquante points de collecte les plus fréquentés de l'île. De nouvelles bornes sont, de plus, régulièrement mises à votre disposition pour davantage de proximité (papier à Lannivrec, verre à Bordustard et Kervidavid pour les plus récemment déployées). Cette évolution des collectes accompagne une tendance de fond : vous utilisez de plus en plus la déchèterie (aux dépens de la collecte), ce qui va dans le sens d'un meilleur tri et d'une réduction des charges du service. Les agents Coved seront donc davantage présents pour mieux vous accueillir en déchèterie et surtout afin de vous inciter à trier plus et mieux. En effet, 30% des déchets déposés à Chubiguier dans la benne destinée à l'enfouissement auraient dû être déposés dans une benne/borne destinée au recyclage.



## Une déchèterie qui s'agrandit pour mieux vous accueillir

Vous aurez le plaisir de découvrir, dès la fin de l'année, qu'une plate-forme de dépôt au sol des déchets verts a été aménagée en déchèterie, pour votre confort. Elle facilitera les opérations de déchargement et libérera deux quais pour trier de nouveaux flux de déchets. Il vous sera demandé d'être particulièrement attentifs à ne pas y déposer d'éléments indésirables (sacs, pots, grillage, piquets...) afin qu'ils ne se retrouvent pas dans le compost produit et donc dans les champs.

Par ailleurs, dès le début de l'année 2016, un nouveau quai de transfert des emballages, intégrant un compacteur, sera mis en service et permettra de réduire notablement le nombre de rotations de bennes par an (de près de 25%) : 2€ par foyer et par an d'économies de fonctionnement sont attendues.

Ces deux opérations ont un coût total de 350 000€ HT et sont soutenues à hauteur de 140 000€ HT (40%) par l'ADEME et 35 000€ HT (10%) par le Conseil départemental du Morbihan.

Le coût net moyen par foyer est de 30€. Des subventions complémentaires (sur des fonds européens) sont néanmoins attendues via l'association des Îles du Ponant.

## Les rendez-vous à ne pas manquer !

### La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

- **Le mercredi 25 novembre : Disco Soupe** sur le marché entre 9h30 et 12h30 : venez partager un moment convivial autour d'une soupe préparée avec des denrées alimentaires mises au rebut par des commerçants.
- **Le jeudi 26 novembre : Visite du centre d'enfouissement** entre 10h et 12h : venez visiter l'envers du décor, la décharge vous ouvre ses portes afin de vous ouvrir les yeux sur le devenir des déchets non recyclés. Covoiturage au départ de la CCBI. Merci de vous inscrire au 02 97 31 83 04 ou via [ccbi@ccbi.fr](mailto:ccbi@ccbi.fr) (bottes ou bonnes chaussures et gilet haute-visibility indispensables).
- **Le jeudi 26 novembre : Ciné débat** à 20h30 Entrée gratuite : venez échanger, autour du film «Food Savers», sur le gaspillage alimentaire et les moyens de lutter contre dans tous nos gestes du quotidien.
- **Le samedi 28 novembre : Atelier à la Ressourcerie** entre 9h30 et 12h30 : venez nombreux participer à un atelier réparation / transformation / décoration afin de donner un second souffle à vos objets.

### Vacances de Noël

**Le mardi 22 décembre : Stand au supermarché Super U** entre 9h et 12h : venez comprendre les enjeux de la lutte contre le suremballage juste avant les fêtes de fin d'année.

### 1<sup>er</sup> semestre 2016 : formations au compostage

Nous lançons une série de **formations au compostage individuel** : soyez dans les 200 premiers à vous inscrire et vous pourrez bénéficier, si vous n'en êtes pas déjà équipés, de la mise à disposition gratuite d'un composteur.

N'hésitez pas à vous inscrire dès maintenant au 02 97 31 83 04 ou via [ccbi@ccbi.fr](mailto:ccbi@ccbi.fr) et nous reviendrons ensuite vers vous pour vous proposer des dates.

